



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

Rapport d'activités 2014

Adresse : 112, rue de Charenton, 75012 Paris, FRANCE
Téléphone : 00 33 (0) 1 42 05 06 22

Courriel : secretariat.femed@disparitions-euromed.org
Page internet : www.disparitions-euromed.org
Facebook: www.facebook.com/disparitions.euromed

Introduction	4
1. Le plaidoyer en 2014.....	5
a. « <i>La disparition forcée et l'impunité au Maroc</i> », Colloque au parlement européen de Bruxelles, avril 2014	5
b. Renforcement des liens avec le GTDF, le CED et le HCDH, des acteurs capitaux dans la lutte contre les disparitions forcées, Genève, Septembre 2014.....	5
c. Side-event à Genève sur les disparitions forcées en Syrie, Irak, et Libye, Septembre 2014.....	6
2. Développement de l'expertise sur les disparitions forcées.....	6
a. Mission Turquie, avril 2014	6
b. Mission exploratoire Chypre, novembre 2014	7
c. Mission préparatoire de la Table ronde au Maroc, octobre 2014.....	8
d. Une nouvelle avancée pour les familles de disparus dans les Balkans, juillet 2014	8
3. Le renforcement des capacités des membres du réseau	9
a. Le renforcement des liens avec l'association CLDH, rencontre à Paris, juin 2014	9
b. Tunisie, les disparitions forcées et la transition, janvier 2014.....	10
c. Forum mondial des droits de l'homme, Marrakech novembre 2014.....	11
d. Table ronde : Réflexions et échanges d'expériences sur la justice transitionnelle, le Cas de Chypre et du Maroc, décembre 2014.....	12
4. Campagne de sensibilisation et de communication.....	13
a. Conférence publique le 29 août 2014.....	13
b. Journée internationale des victimes de disparitions forcées : événement public du 30 août 2014, Paris	13
5. Les outils de communication et de visibilité de la FEMED	14
a. Revue « Devoir de vérité »	14
a. Communiqués de presse	15
ANNEXES	16

Les disparitions forcées

Définition

Aux termes de l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, une disparition forcée se définit par *«l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.»*

Implication

Une disparition forcée comporte un double effet paralysant : pour les disparu(e)s, souvent victimes de détention arbitraire et de torture et pour les familles, qui sont dans l'expectative de nouvelles de leurs proches, nouvelles hypothétiques qu'elles ne recevront peut-être jamais. Outre les violations aux droits civils et politiques, l'absence de la source des revenus de la famille est de nature à entraîner des atteintes à certains droits économiques et sociaux pour les familles de disparu(e)s. Les femmes sont souvent les plus durement frappées par les graves difficultés économiques et administratives dont s'accompagne généralement une disparition.

Plus globalement, le traitement de la disparition forcée doit être transversal : juridique, administratif, médical, psycho-social et économique.

Autant de défis à relever pour les familles de disparu(e)s et leurs représentants.

Introduction

Depuis l'éclatement des conflits armés qui entourent la zone du bassin méditerranéen, et encore en 2014, les cas de disparitions forcées se sont accrus. L'instabilité politique, le dysfonctionnement des systèmes judiciaires et le climat permanent d'insécurité physique dans cette zone contribuent à l'accroissement de cette pratique.

Cette année s'inscrit dans le tourbillon de violence de l'année précédente, la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire reste constante en Syrie, en Irak, et en Lybie plongés dans un vide sécuritaire et minés par des violences qui perdurent. Cette situation a empêché toute avancée significative en matière de protection des droits de l'homme et engendré l'augmentation du nombre des victimes, plus spécifiquement en Irak et en Syrie.

La situation sécuritaire fragile au Liban, ainsi que l'impasse politique et institutionnelle, favorisent encore aujourd'hui les disparitions forcées et rendent difficile l'incrimination des auteurs de ce crime. À ce contexte intérieur s'ajoute le contexte régional complexe dû à l'escalade du conflit armé syrien, le Liban enregistré en 2014 plus d'1,5 millions de réfugiés syriens.

Au Maroc, malgré une avancée significative en mai 2013 avec la ratification de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la vérité sur le sort des personnes disparues reste non dévoilée aux familles. Le processus de réparation des victimes de disparitions forcées est volontairement mis à mal par les autorités marocaines et des progrès restent à fournir pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention.

La situation en 2014 de la Turquie est alarmante, constat partagé par nombre d'associations de la région. Le recours aux disparitions forcées, pratique répandue lors du conflit turco-kurde dans les années 1990, persiste encore en Turquie et plus précisément au Kurdistan. La situation des associations de défense des droits de l'Homme et notamment celles luttant contre les disparitions forcées est devenue insupportable. Les membres d'associations sont harcelés, menacés, arrêtés et condamnés à des peines de prison.

En Algérie, les autorités ont continué à restreindre la liberté de réunion et d'association, et nombreux défenseurs des Droits de l'Homme ont été victimes de harcèlement judiciaire. La problématique des disparus est continuellement ignorée par les autorités, délaissant ainsi les familles.

La Tunisie a été en 2014 dans une période charnière de son histoire avec l'adoption par l'Assemblée Nationale Constituante, plus de trois ans après le début de la Révolution, de la nouvelle Constitution de la République de Tunisie.

Enfin, du côté des Balkans, l'année 2014 marque le franchissement d'une étape symbolique, en effet le 29 août 2014 a été signée, à Mostar en Bosnie, une Déclaration pour les personnes disparues entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie. Ces États se sont engagés à retrouver les personnes encore portées disparues à l'heure actuelle.

De manière plus générale, la situation des défenseurs des droits de l'Homme a été préoccupante dans cette zone, car nombre d'entre eux ont subis des menaces et ont fait l'objet d'un véritable harcèlement qui a parfois mené à des poursuites pénales infondées.

LES ACTIVITES

1. Le plaidoyer en 2014

En 2014, l'accent a été mis sur la situation en Libye, en Irak et en Syrie ainsi que sur le renforcement du travail auprès des instances onusiennes en charge des disparitions forcées.

a. « *La disparition forcée et l'impunité au Maroc* », Colloque au parlement européen de Bruxelles, avril 2014

Dans le cadre de sa stratégie de plaidoyer auprès des institutions européennes, la FEMED a accompagné ses membres issus d'associations marocaines lors de l'organisation d'un colloque à Bruxelles le 9 avril 2014. Ce colloque a été organisé par le collectif Al-Haqiqa (Vérité) au Parlement européen de Bruxelles, et il porté sur « *la disparition forcée et l'impunité au Maroc* ».



Plusieurs personnalités ont animé ce colloque. Parmi celles-ci : Marie Christine Vergiat, députée européenne du groupe Gauche Unitaire Européenne (GUE) ; Ayad Ahram, défenseur des droits de l'Homme ; Abdeslam Chaouch, avocat à Rabat ; Abdelkrim Ouzzane, représentant du Comité de coordination des familles de disparus au Maroc et Nassera Dutour, Présidente de la FEMED.

Ce colloque a permis aux intervenants d'exposer les thématiques de la disparition forcée, de l'impunité, de la vérité et de la mémoire, principalement au Maroc,

aux participants (journalistes, parlementaires européens, etc.). Les recommandations de l'Instance Equité Réconciliation (IER), ont également été au cœur de cet événement.

b. Renforcement des liens avec le GTDF, le CED et le HCDH, des acteurs capitaux dans la lutte contre les disparitions forcées, Genève, Septembre 2014

Dans le cadre de ses missions de plaidoyer auprès des instances internationales, la FEMED a accompagné ses membres issus d'associations irakienne, syrienne, libyenne et algérienne aux Nations Unies, à Genève.

Lors de cette mission, qui s'est déroulée les 16 et 17 septembre 2014, la délégation a notamment rencontré le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires (GTDFI) mais également d'autres instances internationales. Le Comité des disparitions forcées (UNCED), le Comité International de la Croix Rouge (CICR), ainsi que plusieurs représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme. Plusieurs assistants de rapporteurs spéciaux (sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, sur le droit à la liberté de réunion et d'association, et celui sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires). Et enfin des Conseiller à la Mission Permanente du Liban, et de Bosnie Herzégovine à Genève.

Cette période avait été choisie pour coïncider avec la tenue de la 104^{ème} session du GTDFI. La situation alarmante en Irak, en Libye et en Syrie a notamment été longuement discutée avec les personnes rencontrées.

c. Side-event à Genève sur les disparitions forcées en Syrie, Irak, et Libye, Septembre 2014

Au cours de sa mission de plaidoyer à Genève, la FEMED a organisé un side event sur la situation actuelle de l'Irak, de la Syrie et de la Libye, en parallèle avec le crime de disparitions forcées. Cette réunion a rassemblé des diplomates et des associations genevoises et internationales qui ont adressé des questions très intéressantes à nos intervenants ce qui a permis d'amorcer un débat très enrichissant.

C'est en premier Nahed BADAWIA qui s'est exprimé sur la situation en Syrie, sa propre expérience en tant que militante des droits de l'homme en Syrie et disparus durant 3 ans a été évoqué. Puis elle a témoigné de la situation alarmante des défenseurs des droits de l'homme en Syrie ainsi que les risques de représailles qui planent sur les familles s'ils osent dénoncer ces actes, d'où la complexité et le manque de visibilité de ce crime.

C'est ensuite M. Mohammed SHAWKAT JADER qui a présenté la situation en Irak. Il a présenté son association ainsi que le réseau qu'il a développé en Irak en vue de défendre les droits de l'Homme plus particulièrement en vue d'organiser la lutte contre les disparitions forcées, pratique qui sévit en Irak comme dans d'autres pays ravagés par la guerre. Il a évoqué les menaces qui sévissent sur les défenseurs des droits de l'homme : attaques, destruction du siège de l'association, menace de mort ou encore enlèvements.

La side-event s'est clos avec l'intervention de M. Khaled ALAGILY, membre de l'association Human Right Solidarity, qui a parlé de la situation en Libye. Il a abordé la question des disparitions forcées mais aussi plus largement de l'aggravation de la situation en Libye avec son lot de violations des droits de l'homme, de cas de tortures et d'assassinat.

2. Développement de l'expertise sur les disparitions forcées

Afin d'accomplir son mandat à savoir développer et capitaliser son expertise sur les disparitions forcées, la FEMED poursuit ses missions de terrain. Ces missions sont destinées d'une part à faire connaître la FEMED, ses objectifs ainsi que son plan d'action à des organisations et des partenaires potentiels qui peuvent être soumis à des difficultés d'informations (en raison de la situation politique du pays, de la langue, etc.). Et d'autre part, de prendre connaissance de l'action des associations locales, de leurs objectifs et revendications, de se faire le relais des revendications à une échelle régionale et internationale, d'évaluer leurs besoins, d'identifier les obstacles rencontrés dans leurs pays, etc.

a. Mission Turquie, avril 2014

Du vendredi 25 avril au dimanche 27, une délégation de la FEMED s'est rendue à Istanbul en Turquie afin de rencontrer les familles de disparus, les associations de familles, ses associations membres et partenaires et d'autres défenseurs des droits de l'homme en Turquie. Durant ces trois jours de mission, la FEMED a pu réaffirmer son soutien à ses associations membres en Turquie, entretenir les liens avec ses associations partenaires, rencontrer de nouveaux partenaires potentiels, etc. Cette mission a également permis d'actualiser la situation et les spécificités locales en Turquie concernant la lutte contre les disparitions forcées et la défense des droits de l'homme en général.

Profitant de la libération de Muharrem Erbey, la délégation a ainsi été à même de discuter avec ses associations membres et partenaires en Turquie des atteintes continues portée aux libertés des défenseurs des droits de l'Homme dans ce pays. De nombreux représentants d'associations ont été rencontrés au cours de cette mission. Parmi ceux-ci, les représentants d'IHD, de Mères pour la Paix, de Göç-Der (Immigrants associations for social cooperation and culture), etc. et plusieurs membres de familles de disparus.

La délégation de la FEMED a également participé à une manifestation pour la vérité et la justice pour tous les disparus de Turquie. Rachid El Manouzi, Vice-Président de la FEMED s'est ainsi exprimé et a rappelé que ce combat était porté et soutenu par tous les membres de la Fédération issus de contexte différent mais unis « par une lutte et une volonté commune ». Il a réaffirmé l'importance de cette solidarité entre les familles de la région euro-méditerranéenne qui permet de garder espoir en toute circonstance.

b. Mission exploratoire Chypre, novembre 2014

Lors de cette mission qui a été facilitée sur le plan logistique par l'organisation chypriote Truth Now, la délégation composée de Wadih Al Asmar, Secrétaire général de la FEMED, Annie-France Berthod, Trésorière de la FEMED et Charlotte Galloux, Chargée de programmes, a rencontré de nombreuses associations chypriotes turques et grecques. Toutes travaillant sur la problématique des disparitions forcées : Truth Now, Peace Research Institute Oslo PRIO Cyprus Centre, « *Together We can* » (Initiative of Bi-Communal Relatives of Missing Persons and Victims of War), ainsi qu'un journaliste Andreas Paraschos, journaliste ayant travaillé sur la question des disparus.



Nicosie, novembre 2014. Rencontre entre M. Achilleas Demetriades et Mme Anastasia Iakovou, membres de l'ONG Truth Now, et M. Wadih Al Asmar, Secrétaire général de la FEMED, Mme Annie-France Berthod, Trésorière de la FEMED et Mlle Charlotte Galloux, Chargée de Programme au sein de la FEMED. Siège de l'ONG à Nicosie

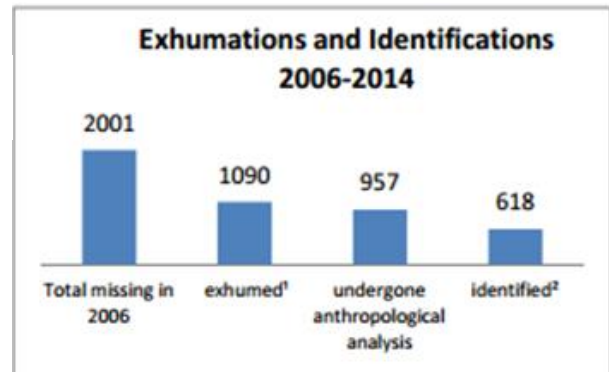
À cette occasion, la délégation a également pu rencontrer Mr Photiou, Commissioner for Humanitarian Issues of the Republic of Cyprus et les trois membres du Comité des personnes disparues à Chypre (CMP) : Gülden Plümer Küçük, membre chypriote turque du CMP, Nestoras Nestoros,

membre chypriote grec du CMP et Paul-Henri Arni, troisième membre du CMP (Nations Unies).

Le CMP a été établi en avril 1981 suite à un accord entre les communautés chypriotes grecques et chypriotes turques sous l'égide des Nations Unies. Il a pour mandat d'examiner les cas des personnes disparues lors des événements de juillet 1974 et des faits ultérieurs. Au 31 octobre 2014, 2001 personnes étaient signalées comme étant disparues. 1 090 corps ont été exhumés, et 618 ont été identifiés.

Les statistiques du Comité des personnes disparues à Chypre au 31 octobre 2014.

Le rythme des identifications ralentit. En effet, la qualité et la précision des témoignages diminue en raison de la vieillesse des témoins. De plus, pour exhumer une personne, il faut environ trois mois. C'est donc un long processus.



La délégation a identifié également plusieurs lieux potentiels où la seconde table-ronde pourra se tenir au sein de la buffer zone afin de ménager les sensibilités politiques chypriotes et faciliter la venue des internationaux.

c. Mission préparatoire de la Table ronde au Maroc, octobre 2014

Une délégation de la FEMED composée de Rachid El Manouzi, Vice-président de la FEMED et d'un représentant du Comité de coordination des familles de disparus au Maroc se sont rendus en octobre 2014 à Rabat et Casablanca. Il s'agissait en effet de prendre contact avec les anciens membres de l'Instance Équité et Réconciliation mais également de rencontrer Mr Driss El Yazami, président du CNDH, Conseil National des Droits de l'Homme, en charge de l'application des recommandations de l'IER. La délégation a également rencontré les associations de la société civile marocaine travaillant sur la question des disparus et de la justice transitionnelle, les associations membres de la FEMED mais également d'autres structures accompagnant les familles et les victimes directes (avocats, médecins, etc.). L'objectif était d'assurer une représentation large des différents acteurs de la lutte contre les disparitions forcées, aussi bien côté intervenants que participants.

Cette mission a donc permis d'avoir à la table des intervenants tels que Mr El Moudden, ancien membre de l'Instance Équité et Réconciliation ainsi qu'un représentant du CNDH, Mr Iznasni.

d. Une nouvelle avancée pour les familles de disparus dans les Balkans, juillet 2014

Une délégation de la FEMED s'est rendue à Belgrade, en Serbie du 21 au 23 juillet 2014 afin de rencontrer différentes associations serbes de défense des droits de l'Homme, des familles de disparus mais également différents membres de la Commission des personnes disparues de Serbie, des membres du Comité international de la Croix Rouge... La FEMED a pu alors se rendre compte que les processus de réconciliation ont été fastidieux et éprouvants pour l'ensemble des États parties au conflit.

Mais en août dernier, à la veille de la Journée Internationale des personnes disparues, **une étape symbolique a été franchie**. En effet, le 29 août 2014 a été signée, à Mostar en Bosnie, une Déclaration pour les personnes disparues entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie. Ces États s'engagent à retrouver les personnes encore portées disparues à l'heure actuelle. Cette Déclara-

tion est porteuse de l'espoir de toutes les familles des victimes qui attendent que le sort de leurs disparus trouve enfin une issue et ne soit plus ignoré. Elle contient également un engagement fort : celui de déterminer la responsabilité de ces différents États sur la question des disparus.

Cette Déclaration constitue un premier pas vers une coopération effective pour une paix pérenne, ce qui ne pourra qu'améliorer les relations entre ces États. La FEMED tient donc à saluer cette victoire, mais note néanmoins que le Kosovo reste le grand absent de cette Déclaration. Même si ce dernier est reconnu par 105 États, la Serbie en revendique toujours la souveraineté. La route vers la réconciliation et la reconstruction est longue, mais cette Déclaration est une avancée notable pour le règlement de la pratique des disparitions forcées dans les Balkans.

3. Le renforcement des capacités des membres du réseau

Ce renforcement du réseau passe par la formation des associations membres aux mécanismes juridiques internationaux de protection des Droits de l'Homme et aux techniques de plaidoyer mais aussi par l'échange d'expériences et des pratiques entre membres du réseau et un relai/appui administratif.

a. Le renforcement des liens avec l'association CLDH, rencontre à Paris, juin 2014

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) a organisé en juin 2014 une rencontre à Paris avec son association membre le Centre libanais des droits de l'Homme (CLDH). Le CLDH lutte contre la détention arbitraire, les disparitions forcées et l'impunité des auteurs de violations graves des droits de l'Homme au Liban. Lors de cette rencontre, les discussions se sont notamment orientées sur la stratégie à avoir concernant le procès de deux militants de l'association libanaise membre de la FEMED.

En effet, en février 2011, le CLDH a publié un rapport intitulé « Détention arbitraire et torture : l'amère réalité du Liban ». Ce rapport met notamment en cause plusieurs services de sécurité et acteurs non gouvernementaux, parmi lesquels des membres du parti politique Amal, dirigé par Nabih Berry, le président du Parlement libanais. Peu de temps après la publication de ce rapport, ce dernier a porté plainte pour diffamation, incitation à la division confessionnelle, atteinte à l'unité du pays et fausses accusations.

La première audience du procès, qui s'est tenue le 17 mars 2015, a été observée par des représentants de l'Union européenne, des Nations unies et d'ONG témoignant ainsi leur soutien au CLDH. La prochaine audience est prévue le 11 juin prochain.

Lors de cette réunion à Paris, a également été discutée l'organisation des événements pour la Journée internationale des victimes de disparitions forcées. Il a ainsi été décidé de mettre l'accent sur les disparitions forcées en Libye, Syrie et Irak pour l'année 2014. Dans cette optique, une conférence sera organisée le 29 août au soir sur le thème suivant : « Irak, Syrie, Libye, la recrudescence des disparitions forcées ». Le lendemain, le 30 août, un événement sera organisé sur la place de la République à Paris pour sensibiliser les parisiens aux disparitions forcées grâce à une exposition de photos, une projection de films sur la thématique, de mini concerts, etc.

Enfin, la FEMED a profité de la présence d'un membre du CLDH pour organiser une rencontre avec

des proches de disparus marocains et algériens vivant à Paris dans ses locaux (Association des parents et amis de disparu(e)s au Maroc (APADM), Comité de coordination des familles de disparu(e)s, Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA), et SOS Disparu(e)s). Cet échange d'expériences est très important afin de créer une dynamique régionale sur cette problématique. En effet, au Liban, le nombre de disparitions forcées pendant la guerre civile (1975-1990) est estimé à 17 000 personnes. Malgré les relances répétées des associations libanaises, et notamment du CLDH, le gouvernement refuse de créer une commission nationale vérité justice. Il était très intéressant de comparer cette expérience avec celle du Maroc, et de l'Instance Equité et Réconciliation, ainsi qu'avec l'expérience algérienne, qui n'a pas encore à l'heure actuelle de commission sur ce sujet.

b. Tunisie, les disparitions forcées et la transition, janvier 2014

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) considère qu'il est primordial d'encourager et de renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'Homme, et notamment les défenseurs tunisiens. En effet, la Tunisie est dans une période charnière de son histoire avec l'adoption par l'Assemblée Nationale Constituante, plus de trois ans après le début de la Révolution, de la nouvelle Constitution de la République de Tunisie (dans la soirée du dimanche 26 janvier 2014). Ainsi, les 25 et 26 janvier 2014, la FEMED a organisé une formation sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme et de lutte contre les disparitions forcées. Plus de vingt participants, tunisiens, libyens, marocains et libanais ont assisté à cette formation qui s'est déroulée à l'Hôtel Africa à Tunis.

Après avoir abordé le « pourquoi » et le « comment » de la disparition forcée ainsi que son traitement (notamment par les autorités), des exercices pratiques se sont enchaînés afin d'approfondir trois dimensions : la dimension humaine ou « souffrance », la dimension pénale et la dimension juridique « droits de l'Homme ». À travers de ces trois sujets d'étude, les participants ont travaillé sur la manière d'éviter les souffrances des proches et du disparu(e), sur comment sanctionner les coupables et sur les devoirs de l'État dans le cadre de la pratique de disparitions forcées.

Ces ateliers ont proposé aux participants des outils et une méthodologie pertinents et efficaces pour lutter contre les disparitions forcées et les violations des droits de l'Homme en Tunisie, au Maghreb et dans toute la région euro-méditerranéenne.

La formation s'est clôturée par un exercice pratique : la documentation d'un cas de disparition forcée. Les participants ont ainsi pris connaissance des différents éléments qui permettaient de constituer un dossier portant sur un cas individuel de disparition forcée, ainsi que l'ensemble des instruments et mécanismes à leur disposition pour avancer vers une clarification des cas.

La FEMED se félicite du succès de cette formation qui lui a, entre autre, permis de renforcer ses liens avec les membres de la société civile tunisienne.



c. Forum mondial des droits de l'homme, Marrakech novembre 2014

La 2ème édition du Forum mondial des droits de l'Homme s'est tenu du 27 au 30 novembre 2014 à Marrakech, Maroc. Le FMDH a été articulé autour de deux moments phares : conférence inaugurale¹ et conférence de clôture². Ces conférences ont été marquées par la forte participation des officiels et des représentants des organisations des droits de l'Homme marocaines et internationales. Les questions relatives aux droits des femmes, à l'abolition de la peine de mort et à la lutte contre les violences ont été les thématiques les plus abordées. Entre ces deux moments une trentaine de forums thématiques, plus de dix événements spéciaux et une cinquantaine de manifestations très diversifiées (conférences, dialogues sur les droits, des ateliers de formation, des ateliers autogérés et une programmation culturelle) se sont succédés.



La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées a co-organisé trois événements :

- Rencontre des familles de disparu(e)s ;

¹ Vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=g3BNTf4LHqY>

² Vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=ajdxvkf0Br0>

- Forum thématique « Justice transitionnelle » et
- Atelier autogéré « Les crimes de disparitions forcées, l'impunité des acteurs non étatiques ».

Enfin, la FEMED a également profité de l'occasion pour participer à la Foire de l'économie sociale et solidaire organisé dans le cadre du FMDH.

Ces événements ont été une occasion extraordinaire d'échanger les expériences et les pratiques entre membres du réseau et autres associations des familles de disparu(e)s. De même, cette participation a été une bonne opportunité pour faire connaître la FEMED ainsi que ces associations membres au grand public. Les visiteurs ont eu l'occasion de discuter avec les familles de disparu(e)s. Enfin, c'était l'occasion de faire une campagne de sensibilisation auprès des visiteurs, notamment auprès des jeunes sur le phénomène des disparitions forcées.

La séance de clôture de la deuxième édition du FMDH à Marrakech a été marquée par les interventions de plusieurs personnalités mondiales actives dans le domaine de défense des droits humains dont Mme Nassera Dutour, présidente de la FEMED.

d. Table ronde : Réflexions et échanges d'expériences sur la justice transitionnelle, le Cas de Chypre et du Maroc, décembre 2014

La table ronde sur la Justice transitionnelle s'est tenue à l'hôtel Idou Anfa, dans le centre de la ville de Casablanca au Maroc, le 13 décembre 2014. Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes. La journée s'est articulée autour de différents thèmes liés à la problématique de la justice transitionnelle : retour sur les deux structures nationales créées, vérité, justice, réhabilitation individuelle et collective, mémoire, etc. Après chaque thématique et intervention, une large place était laissée aux débats afin de créer une interaction entre le public au sein duquel les familles marocaines de disparus étaient fortement représentées et les intervenants.

Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes tout au long de la journée venues d'horizon divers : membres des commissions nationales, associations, familles de disparus et anciennes victimes de disparitions, avocats, médecins, journalistes, professeurs de droit.

Parmi les associations présentes nous pouvons citer l'APADM – Association des Parents et Amis de disparus au Maroc, le comité de coordination des familles de disparus au Maroc, l'AMDH - Association marocaine des Droits Humains, l'OMDH - Organisation Marocaine des Droits humains, le FMJV - Forum Marocain Justice et Vérité, l'AMRVT - Association médicale de réhabilitation des victimes de la Torture, Amnesty International, AMVEAA - Association des Marocains Victimes d'Expulsion Arbitraire d'Algérie, Association Adala, Centre pour la paix et la Justice, Truth Now, l'Association KKTC - Association of Martyrs' Families and War Veterans, Peace Research Institute Oslo PRIO Cyprus Centre, Turkish Cypriot Human Rights Foundation, le CLDH - Centre Libanais des droits humains, le CFDA - Collectif des familles de disparus en Algérie, SOMOUD, Yakay-Der, Mères pour la paix. Les institutions nationales représentées étaient constituées de l'Instance Équité et Réconciliation, du Conseil National des Droits de l'Homme et du Comité des personnes disparues à Chypre.

Les différences entre l'expérience marocaine et l'expérience chypriote de justice transitionnelle ont été mises en exergue tout au long de la journée, d'un modèle de commission au mandat large à un modèle au mandat restreint. Si le second a permis d'accomplir un travail considérable d'enquête pour retrouver les corps, d'exhumation et d'identification, grâce à un mandat restreint, les familles et la société civile demandent désormais un travail d'enquête sur les circonstances, sur le pourquoi. Ce qui renvoie au modèle de commission comme l'IER. Les débats ont été très riches et ont montré que les deux approches sont complémentaires et nécessaires pour les familles.

La présence de familles marocaines de disparus et de victimes de disparitions a permis d'enrichir les débats, confrontant les réalités institutionnelles aux réalités quotidiennes des proches des victimes et les lacunes des deux institutions, IER et CNDH, à établir la vérité.

4. Campagne de sensibilisation et de communication

Parce que la FEMED a pour objectif de contribuer à l'éradication de la pratique du crime de disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne, elle est consciente qu'il faut sensibiliser le grand public et apporter davantage de visibilité à ses actions.

De même, afin de dynamiser son réseau d'association, mais aussi porter à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique internationale ses revendications et celles de ses associations membres, il a semblé fondamental à la FEMED de continuer la production d'outils de communication et de documentation efficaces.

a. Conférence publique le 29 août 2014

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, a organisé une conférence à Paris à laquelle ont participé le professeur Emmanuel Decaux, Président du Comité sur les disparitions forcées des Nations unies, Mme Geneviève Garrigos, Présidente d'Amnesty International France mais aussi une journaliste et un auteur/poète syrien sont intervenus sur le thème : « Irak, Syrie, Libye, la recrudescence des disparitions forcées ».

Le panel a expliqué en quoi consistaient les disparitions forcées, les outils juridiques permettant de lutter contre cette pratique mais aussi la faiblesse des mécanismes de protection internationaux pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Les exemples de la Syrie, de l'Irak ainsi que de la Libye ont été utilisés pour illustrer les propos des membres du panel. À la suite de ces différentes interventions, un débat a eu lieu afin de permettre aux participants de poser des questions et d'échanger avec les panelistes. La conférence s'est achevée autour d'un cocktail où les conversations ont pu se poursuivre.

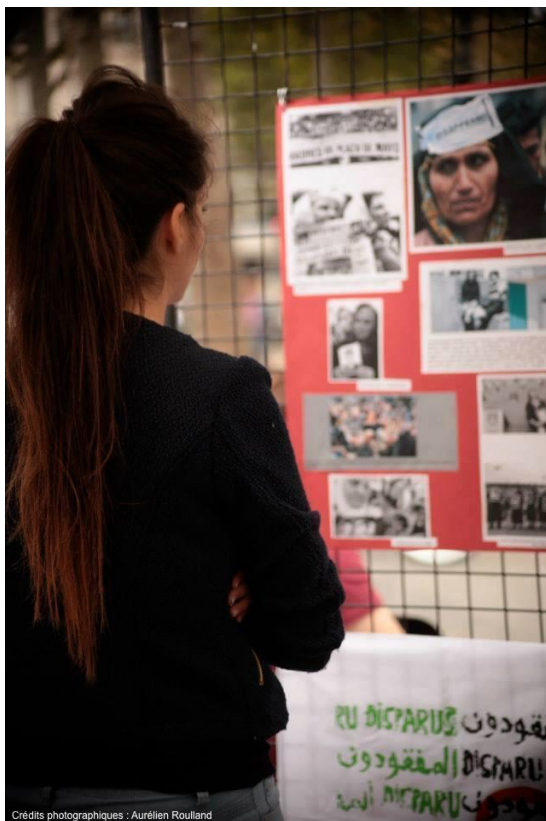


b. Journée internationale des victimes de disparitions forcées : événement public du 30 août 2014, Paris

Le 30 août 2014, en collaboration avec le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), la FEMED a organisé un événement sur la Place de la République, à Paris. La tenue de cet événement a permis de sensibiliser le public sur la lutte contre les disparitions forcées par divers moyens. En effet, une exposition de photographie a été mise en place à partir de photos prises des familles de disparus pour apporter une réalité à ce crime souvent ignoré. Il y a eu également la projection de documentaires sur les disparitions forcées accompagnée de prestations d'artistes intervenus bénévolement.

L'événement s'est déroulé dans un cadre convivial où le public a pu échanger avec des activistes membres de la FEMED. La FEMED, de nouveau, a pu compter sur le soutien et la présence de Mme Geneviève Garrigos et de M. Madjid Benchikh, représentant de la FIDH pour une prise de parole pu-

blique. L'évènement a également accueilli le témoignage de M. Midhat BOUREQUAT, écrivain franco-marocain, ancien détenu politique au Maroc, longtemps considéré comme officiellement disparu et libéré après 18 années de détention arbitraire.



5. Les outils de communication et de visibilité de la FEMED

a. Revue « Devoir de vérité »

« Devoir de vérité » est le magazine semestriel de la FEMED. À travers les activités et actualités du réseau de la FEMED, il s'agit de revenir sur les enjeux entourant la lutte contre les disparitions forcées dans le bassin euro-méditerranéen, et plus largement, à travers le monde. « Devoir de vérité » se veut être un instrument de sensibilisation sur les disparitions forcées mais également de réflexion sur ces problématiques.

Le numéro 7 de la revue Devoir de Vérité a été publié au mois de septembre 2014. Ce numéro, portant sur le thème « *Les commissions de vérité* », a été diffusé à un large public. Il reprend, comme ses prédécesseurs, les activités menées par la FEMED et ses associations membres tout en laissant s'exprimer des experts. Dans la volonté de poursuivre le partenariat avec des centres de recherche, la FEMED a collaboré avec :

- Mme Karine Bonneau (Responsable du Bureau Justice à la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme) qui a contribué à ce numéro avec l'article « *La Commission nationale Vérité et réconciliation (CNVR) sur le chemin de la vérité au Chili* » et
- M. Sofiane Chouiter (Avocat au Barreau de Montréal) a partagé son expertise avec l'article « *Le droit à la vérité des familles des disparus en Algérie, entre espoirs et désespoirs* ».

c. Communiqués de presse

Durant la période de janvier à décembre 2014, la FEMED a diffusé de nombreux communiqués de presse, en français et en anglais à l'ensemble de nos membres, notamment sur les situations dramatiques en Syrie et en Irak. Cette activité permet de relayer les informations de nos associations membres dans leurs pays mais également de renforcer nos liens avec des associations partenaires telles le Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme, la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme ou encore l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

- Le 28 février 2014, « *Le décès d'Ali El Manouzi : Il nous a quitté après avoir lutté toute sa vie, et ce sans relâche, pour faire la vérité sur le sort de son fils Houcine, disparu en 1972* ». Dans ce communiqué, la FEMED a partagé sa tristesse à l'annonce du décès du père de Rachid Rachid El Manouzi (Vice-Président de la FEMED) Ali El Manouzi. À 100 ans, cette icône de la lutte pour l'indépendance marocaine, militant de gauche durant les années de plomb, s'est éteint sans avoir pu connaître la vérité sur le sort de son fils, Houcine El Manouzi.
- Le 28 mars 2014, « *Assemblée générale : comité de coordination des familles de disparus et victimes de la disparition forcée* ». En lien avec la Journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme et pour la dignité des victimes et la commémoration des événements sanglants de Casablanca du 23 mars 1965, le Comité de coordination des familles de disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc a choisi le 29 mars 2014 pour tenir son Assemblée générale. La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) a tenu à assurer tout son soutien à cette initiative et souhaiter plein succès dans leurs travaux ainsi que dans les résolutions qui ont été pris.
- Le 18 juillet 2014, « *IRAK : L'EIIL continue sur le chemin des exactions* » - suite à l'aggravation de la situation sécuritaire en Irak, la FEMED tenait à apporter son soutien aux associations locales toujours actives sur place et plus particulièrement à exprimer sa préoccupation concernant la recrudescence des disparus.
- Le 26 mars 2014, « *LIBAN : Le Conseil d'État consacre enfin le droit de savoir* ». Le Conseil d'État libanais a, le 4 mars 2014, consacré le droit de savoir des familles de disparus du Liban, en les dotant d'une arme légale pour contraindre les autorités à leur communiquer les pièces susceptibles d'éclairer les familles sur le sort de leurs proches disparus. La FEMED a tenu à féliciter cette avancée considérable pour les familles de disparus au Liban.
- Le 10 septembre 2014 « *Intimidations à l'encontre de l'association Médicale de réhabilitation des victimes de la torture (AMRVT)* », c'est avec une vive inquiétude et une profonde indignation que la FEMED a accueilli la nouvelle de la violation du siège de l'AMRVT, le 5 septembre dernier au Maroc. Avec ce communiqué la FEMED a tenu à apporter son soutien à ces membres, et manifester son indignation face à ces actes.

Afin d'améliorer sa stratégie de communication, d'informer et de rendre visible son action, de relayer les revendications des associations de familles de disparu, la FEMED a retravaillé son site internet en 2013/2014. Des fiches pays, réalisées avec l'aide et le support des associations membres, sur le thème des disparitions ont été mises en ligne en 2013 et actualisées en 2014. De nombreux communiqués de presse y ont été diffusés.

ANNEXES

Annexe 1 - Side Event Genève septembre 2014

Annexe 2 - Statistiques du CMP

Annexe 3 - Programme Justice transitionnelle, décembre 2014

INVITATION - SIDE EVENT



SEPTEMBRE
18

La recrudescence des disparitions forcées Irak, Syrie, Libye

12.00 -14.00
Palais des Nations - Salle VIII

L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et la Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED), vous invitent au side-event relatif au crime de disparition forcée. En effet, malgré l'évolution que constitue l'adoption en 2006 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, cette pratique, aujourd'hui encore, reste une réalité. La situation en Irak, Libye et Syrie témoigne de la volonté de faire régner la terreur par l'utilisation de cette pratique de disparitions forcées.

Intervenants :

- M. Mohammed SHAWKAT JADER, Président de l'association Al-A'ata for Human Rights
- M. Khaled AGILY, Membre de Human Right Solidarity
- M. Fouad HASSAM, membre du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) en Algérie.
- Mme Nahed BADAWIA, Journaliste syrienne et militante des droits de l'Homme
- M. Rachid EL MANOUZI, Vice-Président de la FEMED
- M. Currun SINGH, Conseiller aux droits de l'homme pour la région MENA (à confirmer)

Modérateur : Mme Nassera DUTOIR, Présidente de la FEMED

Une collation sera offerte après le side-event

Merci de confirmer votre présence auprès de la FEMED

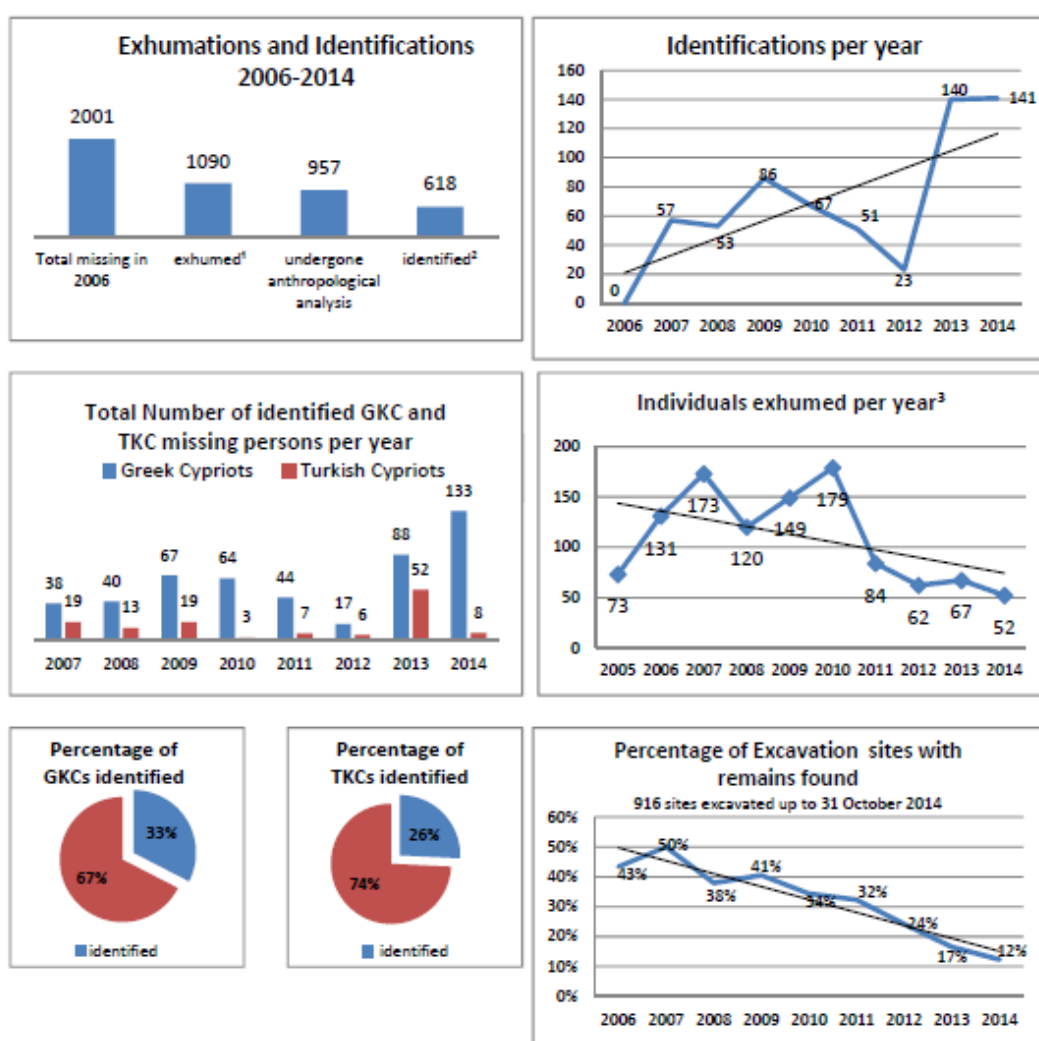
Tel : 00 33 (1) 42 05 06 22

Email : secreariat.femed@disparitions-euromed.org

112 rue de Charenton - 75012 Paris

Figures and Statistics

up to 31 October 2014



¹ The figure includes a minimum number of 147 individuals, who are not included in the official lists of missing persons.

² The figure includes a minimum number of 89 individuals, who are not included in the official lists of missing persons.

³ The figure for 2005 includes excavations and exhumations performed by the Turkish Cypriots prior to the current project. Remains recovered from these exhumations were handed over to the CMP in 2006.



La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées vous invite à une table ronde :

**Justice transitionnelle : quels apports pour une transition démocratique effective ?
- Les expériences marocaine et chypriote -**

**Samedi 13 décembre 2014 de 9h30 à 18h
à l'hôtel IDOU ANFA, Casablanca, Salle SOFIA
85, Bd d'Anfa Casablanca 20000-Maroc**

Unique expérience de justice transitionnelle dans la région méditerranéenne, l'Instance Équité et Réconciliation a suscité un vif intérêt auprès de nombreuses institutions et ONGs internationales à travers le monde. C'était en effet, la première expérience de justice transitionnelle dans le monde arabe. Si des acquis importants ont été engrangés dans le règlement des dossiers de violation grave des droits de l'Homme au Maroc, de nombreuses contraintes ont affecté le travail de cette instance.

La FEMED, par son projet « Soutien aux processus de transition, justice, vérité et réconciliation » veut approfondir les connaissances de son réseau sur la justice transitionnelle en comparant et partageant les expériences de ses associations membres. La Fédération souhaite ainsi lancer une dynamique de réflexion en organisant deux tables rondes, afin de mettre en perspective deux expériences de justice transitionnelle, l'expérience marocaine et l'expérience chypriote.

Ces rencontres permettront, au travers de réflexions et d'échanges d'expériences, de relever les différences mais également les similitudes ainsi que les lacunes des deux modèles. Elles permettront également aux familles de s'exprimer.

Ces deux rencontres regrouperont des représentants d'associations originaires du Maghreb, de Chypre et du Moyen Orient, membres de la FEMED. Réflexions, échanges d'expériences et contributions des familles de disparu(e)s nourriront ces tables rondes.

La première table ronde se déroulera le 13 décembre 2014 au Maroc, à Casablanca, la seconde au début de l'année 2015 à Chypre.



**Justice transitionnelle : quels apports pour une transition démocratique effective ?
- Les expériences marocaine et chypriote -**

Programme prévisionnel

Modération : Mr Wadih Al Asmar, Secrétaire Général de la FEMED

- **Allocution d'ouverture – FEMED**
Mme Nassera Dutour, Présidente de la FEMED
- **Problématiques générales de la justice transitionnelle et des Commissions Vérité à la lumière de quelques expériences passées**
Mr Madjid Benchikh, professeur émérite de l'Université de Cergy-Pontoise, ancien Doyen de la Faculté de droit d'Alger, ancien président d'Amnesty international en Algérie
- **L'expérience marocaine : Instance Équité et Réconciliation**
Mr Abdelhay El Moudjen
- **L'expérience chypriote : Comité des personnes disparues à Chypre (CMP)**
Mme Gülden Plümer Küçük, Membre chypriote turque du CMP
Mr Nestoras Nestoros, Membre chypriote grec du CMP
Mr Paul-Henri Arni, Troisième membre du CMP (Nations Unies)
- **Suivi des recommandations de l'IER**
Mr. Driss El Yazami, Président du Conseil National des Droits de l'Homme

Déjeuner

- **Évaluation de l'expérience : La Vérité**
- **Évaluation de l'expérience : La justice**
- **Évaluation de l'expérience : La réhabilitation individuelle et collective**
- **Évaluation de l'expérience : La mémoire**
- **Évaluation de l'expérience : La garantie de non répétition**
- **Conclusion**
Mr Wadih Al Asmar, Secrétaire Général de la FEMED

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence :
secretariat.femed@disparitions-euromed.org ou 00 33 (0)1 42 05 06 22



**National Endowment
for Democracy**
Supporting freedom around the world

La FEMED tient à remercier les partenaires qui soutiennent ses actions :

Le Conseil régional d'île de France

L'organisation International de la Francophonie

Le CCFD-Terre solidaire

La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH)

National Endowment for Democracy (NED)

Open Society Foundations

European Endowment For Democracy